Rapport

INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Numéro 4

# Paix, développement et sécurité dans le Bassin des Caraïbes: Perspectives d'évolution d'ici l'an 2000

Compte rendu de conférence
par
Lloyd Searwar

Délibérations d'une conférence tenue à Kingston (Jamaïque)
du 22 au 25 mars 1987

avec la collaboration de

l'*Institute for Social and Economic Research*,
de l'*Institute for International Relations, UWI*,

et de

*l'INTERNATIONAL PEACE ACADEMY*

88-01485/

Le Parlement canadien adoptait le 15 août 1984 une loi portant sur la création de l'Institut canadian pour la paix et la sécurité internationales.

L'Institut a pour mission "d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits". Un élément important de ce mandat est d'encourager un débat public sur ces questions. En conséquence, l'Institut peut soit participer à des réunions sur ces sujets, soit en prendre lui-même l'initiative, soit décider de publier des rapports sur l'un ou l'autre de ces rassemblements.

Les points de vue exprimés dans le présent rapport ne représentent pas nécessairement ceux de l'Institut.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'Institut ou se procurer l'une ou l'autre de ses publications, prière d'écrire à:

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
307, rue Gilmour
Ottawa, Ontario K2P 0P7

Août 1987
ISBN 0-0662-94513-1

*Also available in English*

# Préface

Un des objectifs visés par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales est de favoriser la recherche de nouvelles formules susceptibles de favoriser la paix et la sécurité mondiales. Dans le cadre de cette mission, l'Institut s'est joint à l'*International Peace Academy* de New York pour examiner la question de la sécurité future des petits États indépendants dans la région des Caraïbes. Le projet découlait des conclusions formulées dans le document intitulé *Vulnerability, Small States in the Global Society* que le Commonwealth a publié en 1985. Il avait pour but d'approfondir certains aspects de l'étude en mettant en relief la région où sont situés la plupart des petits États du Commonwealth et que des liens historiques unissent au Canada.

À cet effet, l'Institut et l'*International Peace Academy* ont parrainé une table ronde avec deux instituts antillais, qui font l'un et l'autre partie de l'*University of the West Indies* : l'*Institute for Social and Economic Research* (Jamaïque) et l'*Institute of International Relations* (Trinidad et Tobago). La conférence s'est tenue à Kingston (Jamaïque) en mars 1987 et réunissait trente participants (voir annexe 1). Les exposés présentés au cours de la conférence seront publiés en 1988 sous la direction générale du professeur T. Shaw (Université Dalhousie) et de MM. E. Greene (ISER) et A. Bryan (IIR).

Pendant nos délibérations diverses perceptions se sont dégagées au sujet de la sécurité, quant à savoir notamment s'il fallait la définir dans le contexte des rapports Nord-Sud ou Est-Ouest. Les avis étaient multiples, et nous avons conclu que, dans les Antilles, la sécurité participe de questions liées tant au développement qu'au conflit Est-Ouest, et que l'avenir de la région dépend des progrès que l'on réalisera sur les deux plans.

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à l'honorable Jeanette Grant-Woodham, ministre d'État au ministère jamaïcain des Affaires extérieures, du Commerce et de l'Industrie, et au professeur Leslie R.B. Robinson, vice-chancelier intérimaire de l'*University of the West Indies,* qui ont pris la parole à la séance d'ouverture de l'atelier, ainsi qu'à notre hôte, le professeur Edward Greene, Directeur de l'ISER. Le discours du Ministre est reproduit à l'annexe 3 du présent compte rendu. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Lloyd Searwar, anciennement du secrétariat du CARICOM et présentement à l'IIR, qui a préparé ce compte rendu de nos discussions, auxquelles il a d'ailleurs beaucoup participé.

Geoffrey Pearson

Indar Rikhye

# Paix, développement et sécurité dans le Bassin des Caraïbes: Perspectives d'évolution d'ici l'an 2000

**Compte rendu de conférence**
**par**
**Lloyd Searwar**

Délibérations d'une conférence tenue à Kingston (Jamaïque)
du 22 au 25 mars 1987

avec la collaboration de

l'*Institute for Social and Economic Research,*
de l'*Institute for International Relations, UWI,*

et de
l'*International Peace Academy*

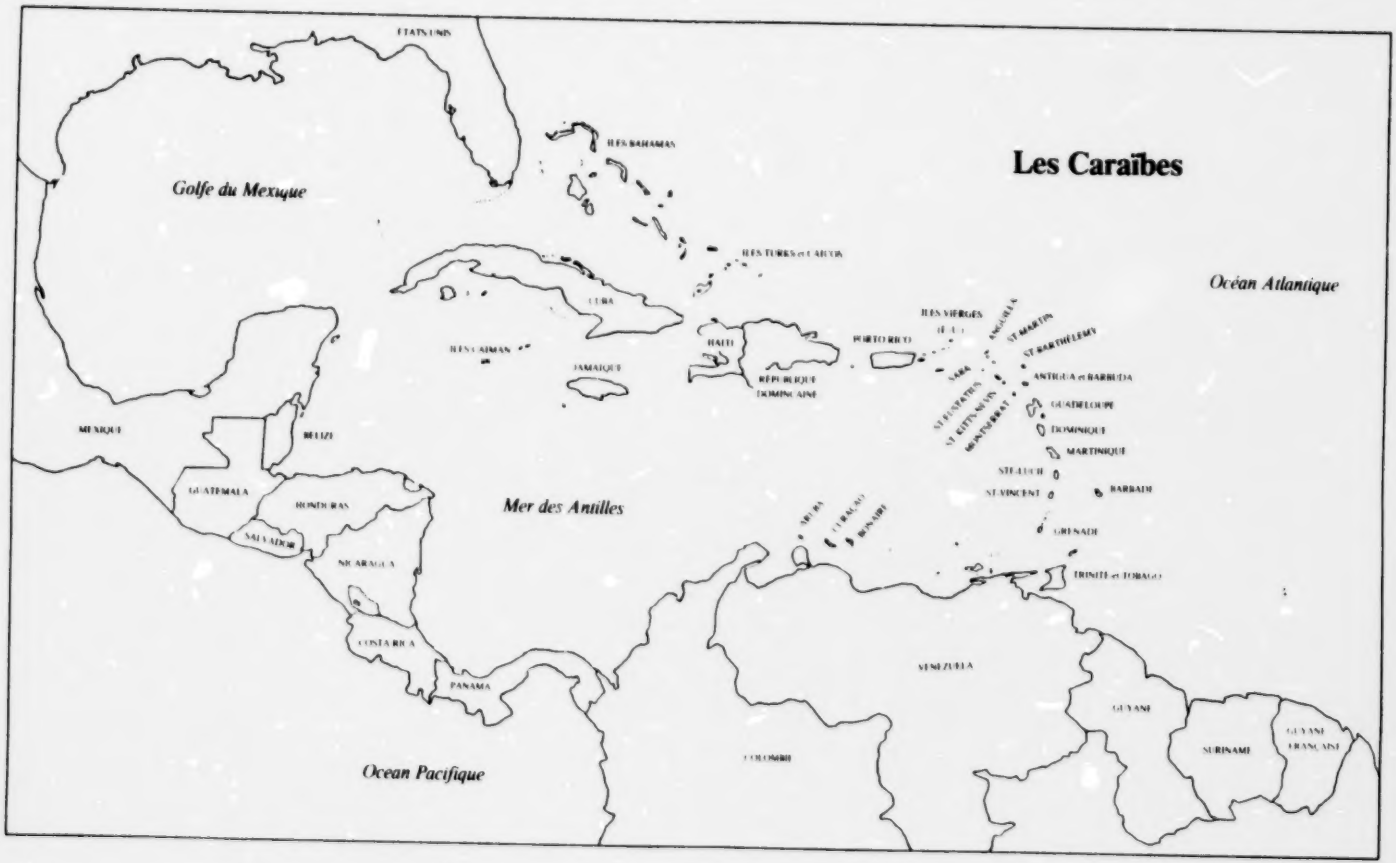


E.P.I.C.A. Washington, D.C.

## TABLE DES MATIÈRES


| | | |
|---|---|---|
| Condensé | | 1 |
| Introduction | | 5 |
| I. | LE MILIEU GÉOPOLITIQUE | 7 |
| | Les États-Unis d'Amérique | 7 |
| | Les grands États régionaux | 8 |
| | Le Canada | 9 |
| | L'Europe | 10 |
| II. | LA CONJONCTURE INTÉRIEURE | 12 |
| | La politique et l'administration : Les enjeux de la stabilité et de la sécurité | 12 |
| | Les bases démographiques de l'instabilité sociale | 12 |
| | Transformation et rajustement structuraux dans les Caraïbes | 13 |
| | Le patrimoine en péril — l'érosion de l'identité nationale | 14 |
| | Les conséquences des désastres naturels | 15 |
| | L'intégrité territoriale menacée | 15 |
| III. | RÉPONSES DES ÉTATS DES CARAÏBES | 17 |
| | Dispositifs de sécurité | 17 |
| | L'option diplomatique | 18 |
| | Les petits États ailleurs dans le monde : Un exemple pour les Caraïbes | 19 |
| IV. | PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS | 20 |
| | Le choix de stratégies de développement convenables | 20 |
| | Le maintien de la sécurité | 21 |
| | Le maintien de l'identité nationale et culturelle | 22 |
| | Le maintien de la solidarité régionale | 23 |
| | L'option diplomatique | 23 |
| | Le soutien international | 25 |
| | Le soutien accordé par le Canada | 26 |
| ANNEXE I | LISTE DES PARTICIPANTS | 29 |
| ANNEXE II | DESCRIPTION DES INSTITUTIONS AYANT PARRAINÉ LA CONFÉRENCE | 35 |
| ANNEXE III | ALLOCUTION PRONONCÉE PAR L'HONORABLE JEANETTE R. GRANT-WOODHAM | 37 |

# CONDENSÉ

Les événements qui se sont déroulés en octobre 1983 dans l'île antillaise de la Grenade ont attiré l'attention de la collectivité internationale sur les problèmes de sécurité des petits États. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se sont réunis peu après à New Delhi, ont demandé qu'une étude soit entreprise sur ces problèmes. Les recommandations de cette étude, intitulée *Vulnerability, Small States in the Global Society*, ont été entérinées au Sommet du Commonwealth à Nassau en octobre 1985, et elles seront réexaminées à la prochaine réunion des chefs de gouvernement à Vancouver, en octobre 1987.

En mars 1987, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI) et l'*International Peace Academy* (IPA) ont organisé un atelier avec l'*University of the West Indies* à Kingston (Jamaïque) pour analyser les questions que soulevait le rapport du Commonwealth concernant l'avenir des États des Caraïbes membres de ce dernier.

Les participants ont reconnu que pour ces petits États, les problèmes du développement et les aléas stratégiques sont étroitement liés et que des considérations d'ordre géopolitique exercent en outre une influence clef. Par conséquent, ils se sont penchés sur toute une gamme d'enjeux et de problèmes découlant autant de la conjoncture externe que des situations nationales.

Les conclusions formulées au terme de la conférence se résument comme suit :

En s'efforçant de développer leur société respective pour répondre aux attentes de la population qui aspire à un niveau de vie plus élevé et de trouver des débouchés à une main-d'oeuvre dont les rangs grossissent rapidement, les petits États des Caraïbes se heurtent aux problèmes suivants :

— sur le plan extérieur, le fait qu'ils soient situés dans une région jugée essentielle du point de vue géostratégique les empêche de choisir à leur guise les stratégies de développement et les politiques extérieures qu'ils voudraient;
— sur le plan intérieur, ils doivent composer avec les problèmes attribuables aux facteurs suivants:

  • une main-d'oeuvre en pleine expansion qui comptera vraisemblablement un million de membres de plus d'ici la fin du siècle;

- la perte de vitesse des industries traditionnelles qui risquent de s'effondrer;
- leur vulnérabilité face aux mercenaires ou, dans le cas des États couvrant plusieurs îles, face aux tendances sécessionnistes ; à ces périls est récemment venue s'ajouter une manifestation moderne de l'activité mercantile : l'infiltration et la pénétration sans cesse croissantes des sociétés par des trafiquants de drogue puissamment organisés;
- leur petite taille et, dans le cas des États insulaires (qui constituent la majorité), les dangers climatiques (ouragans) et la fragilité des écosystèmes;
- la faiblesse des structures institutionnelles et parlementaires qui s'avèrent insuffisantes pour favoriser la cohésion, ainsi que la production et la redistribution des biens ;
- la menace que les médias électroniques étrangers font peser sur les valeurs culturelles et nationales fondamentales.

La crise de la dette extérieure s'aggravant, et malgré le besoin évident d'adopter des formules de développement pragmatiques convenant à leur situation bien particulière, les petits États des Caraïbes se voient obligés d'appliquer des stratégies de rajustement risquant de les empêcher de réaliser des programmes de croissance économique, de développement et de création d'emplois. Par ailleurs, en appliquant des critères impropres, ils risquent éventuellement de ne plus avoir droit au financement à conditions de faveur accordé par les institutions financières internationales.

Pourtant, les décideurs des petits États des Caraïbes ne sont pas sans disposer de moyens d'action pour l'avenir, tant sur le plan régional qu'international. Grâce à la réorganisation et à la consolidation des mouvements d'intégration régionaux (la communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États des Antilles orientales (OECS)), ils pourront sans doute mieux répondre aux besoins actuels et bénéficier d'une influence compensatrice dans la gestion des rapports de force, pour l'instant inégaux. Il convient notamment de renforcer, dans la mesure du possible, la capacité de ces institutions de mettre en oeuvre des stratégies régionales dûment adoptées.

Il y aurait lieu aussi d'envisager une extension des rapports diplomatiques avec les États du littoral des Caraïbes et avec les puissances moyennes qui entretiennent depuis toujours des liens avec la région, afin d'accroître les chances que ces États puissent appliquer des stratégies de développement prudentes qu'ils auraient choisies eux-mêmes.

Toutefois, en poursuivant ces stratégies, tant au niveau national que régional, les petits États doivent s'assurer que les solutions retenues répondent manifestement aux impératifs nationaux. Ils doivent se garder de présenter leur choix en termes idéologiques, car certains verraient sans doute là une prise de position dans le conflit Est-Ouest.

Sans nier le caractère quasi irréversible de la menace culturelle posée par les médias électroniques étrangers, les petits États des Caraïbes devraient envisager de mettre sur pied, aux niveaux national et régional, des programmes culturels reflétant leurs propres valeurs. À cet égard, ils pourraient faire appel à la collaboration de la diaspora antillaise.

Ils devraient voir également dans quelle mesure l'aide multilatérale (dont le soutien fourni par les puissances étrangères) peut être mobilisée en faveur des accords de défense actuels. La nature et la portée de l'assistance prévue dans le cadre des accords de défense bilatéraux, régionaux et autres, devront faire l'objet d'un examen soigné, et il faudra s'entendre sur des lignes directrices définissant le genre de situations où l'aide militaire serait justifiée.

En ce qui concerne le rôle que le Canada joue dans la région, les participants ont conclu que notre pays, qui compte depuis longtemps parmi les importants donateurs, pourrait prendre les mesures suivantes:

- s'il est invité à le faire, élargir son rôle diplomatique en faisant office d'interprète (notamment auprès des institutions financières internationales) pour faire valoir les besoins spéciaux des petits États des Caraïbes, et voir si les accords consultatifs actuels avec les Caraïbes sont suffisants;
- modifier sa politique envers les Caraïbes afin de la rendre plus conforme aux intérêts de l'importante communauté d'immigrants antillais implantée au Canada;
- accroître le soutien institutionnel et multiplier les projets d'aide profitant aux mouvements d'intégration régionale, notamment en renforçant leur capacité de mettre en oeuvre les décisions prises par des organismes régionaux;
- en sa qualité d'État du Commonwealth ayant des institutions et des valeurs en commun avec les petits États, le Canada devrait les aider à consolider leurs structures institutionnelles.

À long terme, le rôle du Canada dans la région pourrait consister, entre autres, à soutenir toute association de nature fédérale ou confédérale que la Communauté des Caraïbes ou l'Organisation des États des Antilles orientales pourrait décider de former. Ce soutien pourrait être fourni sur le plan diplomatique, certes, mais compte tenu de la longue

expérience technique et politique du Canada en matière de fédéralisme, il importerait peut-être plus que notre pays apporte un appui technique aux initiatives visant à promouvoir l'union politique ou tout autre rapprochement entre les petits États des Caraïbes, et qu'il fournisse des conseils en ce sens.

# INTRODUCTION

L'intervention militaire à la Grenade en octobre 1983, événement qu'avait précédé l'assassinat du premier ministre Maurice Bishop et de plusieurs de ses collègues, à amené l'opinion internationale, et celle du Commonwealth en particulier, à se pencher sur les problèmes des petits États. À leur réunion de New Delhi en novembre 1983, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont décidé de demander au Secrétaire général de l'organisation d'entreprendre une étude des besoins propres aux petits États, y compris les besoins de sécurité dans les Antilles comme ailleurs dans le Commonwealth. Cette étude, intitulée *Vulnerability, Small States in the Global Society,* et les recommandations qu'elle contenait ont été entérinées par les chefs de gouvernement du Commonwealth quand ils se sont réunis à Nassau en octobre 1985. La mise en oeuvre de ces recommandations fera l'objet d'un examen plus tard dans l'année courante, à Vancouver.

Aux Antilles mêmes, les événements de la Grenade ont eu un effet traumatisant, les dirigeants régionaux s'étant trouvés aux prises avec l'angoissante question politique et morale de savoir comment ils auraient dû agir. Ce tragique coup de théâtre s'est traduit par une "polarisation" des formules à adopter pour favoriser la sécurité et le développement ainsi que par une remise en question des bases diplomatiques sur lesquelles les États membres de la Communauté des Caraïbes avaient jusqu'alors assis leurs politiques dans ces deux domaines. Tant les analystes que les décideurs antillais se sont interrogés pour essayer de répondre aux nombreuses questions connexes qui se sont possées si brutalement à la faveur de l'affaire de la Grenade.

Afin d'étudier ces questions plus en détail, on a tenu en mars 1987 à la Jamaïque une conférence sur le thème **Paix, développement et sécurité dans le Bassin des Caraïbes : Perspectives d'évolution d'ici l'an 2000.** Cette table ronde a été organisée par l'*International Peace Academy* (IPA) et l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI), avec le concours de l'*University of the West Indies,* plus précisément avec celui de l'*Institute for Social and Economic Research* (ISER) (Jamaïque) et de l'*Institute for International Relations* (IIR) (Trinité et Tobago). Une liste des participants figure à l'annexe 1.

Les travaux de la conférence partaient du principe que pour les petits États libres des Antilles, la définition aussi bien que la résolution des problèmes sont indissolublement liées au cadre géopolitique. Par conséquent, il a fallu d'abord se pencher sur la conjoncture extérieure et les situations nationales. Ensuite, on a analysé le comportement des

petits États face à toute la gamme d'enjeux et de défis découlant de leur situation, notamment dans les deux domaines de la diplomatie et de la sécurité.

Voici quelques-unes des grandes questions qui ont été cernées à la séance inaugurale de la conférence :

- La région est-elle mieux en mesure de réagir à une réédition de l'affaire de la Grenade ?
- Quels sont les points faibles des ententes de sécurité actuelles et comment y remédier ?
- À quel niveau faut-il conclure ces ententes, étant donné la faible taille des États individuels et leurs problèmes économiques, facteurs qui, dans bien des cas, restreignent l'éventail des choix ouverts aux pays antillais ?
- Étant admis qu'un développement économique soutenu constitue un préalable essentiel à la résolution des problèmes qui affligent la région des Antilles, comment procéder pour que le cadre géopolitique soit propice aux stratégies et aux politiques des petits États ?
- Comment améliorer l'accès des petits États aux institutions financières multilatérales, sans leur imposer des conditions prohibitives ?

Les pages qui suivent présentent une décantation des idées énoncées dans les documents de travail ou mises de l'avant durant les délibérations. Pour l'essentiel, elles expriment le point de vue des petits États concernés.

Dans la dernière section, nous avons cherché à cerner les principaux enjeux et défis en cause ainsi que d'éventuels moyens d'action. Nous avons également décrit à grands traits un scénario suivant lequel le Canada pourrait assumer un rôle plus considérable dans les Antilles.

# I.

# LE MILIEU GÉOPOLITIQUE

## Les États-Unis d'Amérique

L'importance géostratégique de la mer des Caraïbes tient aux routes maritimes qui la sillonnent, routes essentielles pour la navigation commerciale et militaire, et à la proximité des États-Unis, pour qui la sécurité et la stabilité des Antilles constituent un facteur indispensable au maintien des engagements américains dans le monde. Par conséquent, malgré leur faible taille, les États des Caraïbes se trouvent projetés à l'avant-plan du dispositif de défense américain.

L'inquiétude des États-Unis s'explique-t-elle par la perception que Cuba est le fantoche de l'Union soviétique, ou par le retrait de la présence coloniale britannique, ou encore par la volonté manifeste des Soviétiques de nouer des rapports avec des régimes "compréhensifs" ? Peu importe la réponse qu'on donne à ces questions, les États-Unis ont redéfini le cadre géopolitique de la région sous le vocable de "Bassin des Caraïbes". Cette notion établit un lien entre les Caraïbes et l'Amérique centrale et assimile ainsi la zone à une région où sévit une crise endémique, ce qui est peut-être vrai de l'Amérique centrale, mais qui n'est pas du tout caractéristique des Antilles anglophones. Les décideurs antillais, qu'ils y croient ou non, doivent donc compter avec la perception que des intérêts américains vitaux sont menacés dans leur région.

Toutefois, les ressources diplomatiques limitées des petits États ne sont pas suffisantes pour leur garantir une représentation affirmée à Washington, étant donné la complexité de la politique étrangère et des structures institutionnelles des États-Unis. Élaborées dans une perspective essentiellement stratégique, ces structures ne sont pas toujours adaptées aux relations avec des régions comme les Antilles, où les priorités sont fonction du développement.

Les participants ont également abordé d'autres problèmes touchant les rapports entre les États-Unis et les petits pays. Par suite de l'évolution historique de la Doctrine de Monroe, les petits États des Caraïbes n'ont tout simplement pas la possibilité d'entretenir des rapports étroits avec des pays que les États-Unis jugent inamicaux. Certes, un dégel des rapports entre les superpuissances, et notamment un rapprochement entre les États-Unis et Cuba, engendrerait un climat politique plus sain dans la région, mais une telle amélioration ne changerait pas grand-chose aux contraintes qui limitent les choix politiques et idéologiques s'offrant aux pays antillais.

En outre, même si l'on emploie toujours un vocabulaire typique de la Guerre froide pour décrire la situation mondiale, l'ascension économique du Japon et de la Communauté européenne a modifié fondamentalement la carte mondiale du pouvoir. Contrairement à ce qui était le cas antérieurement, on assiste maintenant à un démarquage de plus en plus important entre la puissance militaire et la puissance économique. Les États-Unis ont perdu leur primauté d'après-guerre dans le système économique international et, malgré les propos de l'administration américaine, les forces protectionnistes, déjà importantes, prennent de l'ampleur. Elles risquent de porter un coup très grave aux États des Caraïbes.

Néanmoins, les sentiments que les pays de la région éprouvent à l'égard des États-Unis se placent sous le signe d'une certaine ambivalence. Si l'on reconnaît que la présence américaine est une garantie de sécurité régionale, on juge, en revanche, qu'elle s'accompagne de contraintes et d'interventions dans des domaines que les États antillais considèrent comme relevant de leur seule compétence nationale.

**Les grands États régionaux**

Les principales considérations revêtant de l'importance pour les petits États antillais dans leurs rapports avec les pays latino-américains, notamment ceux du littoral des Caraïbes, s'organisent vraisemblablement autour du rôle que ces derniers peuvent jouer dans l'élaboration d'accords de défense susceptibles de réduire les risques de conflits dans la région, voire d'y mettre un frein à la rivalité des superpuissances.

Pourtant, plusieurs de ces puissances régionales sont maintenant moins à même qu'avant d'exercer un ascendant sur la région. La crise financière au Vénézuela s'est traduite par un affaiblissement du pétro-Bolivar comme instrument de diplomatie. Désormais, les aspirations du Mexique à la prédominance se bornent presque exclusivement à la région centraméricaine. En contre-partie, et malgré ses problèmes économiques de l'heure, Cuba demeure l'un des seuls pays pouvant influer sur l'avenir de la région, d'autant plus que son prestige lui permet d'agir à son propre gré. Même si l'Union soviétique continue d'exploiter les crises locales ou régionales, il serait dangereux de conclure automatiquement à une correspondance entre les objectifs cubains et soviétiques, étant donné la complexité des rapports Sud-Sud.

En ce qui concerne les mécanismes de sécurité, l'Organisation des États américains (OEA) est actuellement en marge du processus de résolution des différends et de gestion des conflits dans les Antilles. Toutefois, comme l'Organisation envisage de modifier sa Charte en vue d'admettre la Guyane et le Belize et qu'elle favorise le principe de la

démocratie représentative, elle pourrait constituer dans l'avenir un important forum diplomatique pour les petits États de la Communauté des Caraïbes.

Dans les pays de la CARICOM, le Traité de Rio passe bien plus pour une justification de l'intervention extérieure que pour un facteur de sécurité. Par conséquent, il suscite peu d'intérêt, et ses partisans ne sont pas nombreux.

Par contre, les initiatives entreprises au niveau sous-régional (le groupe de Contadora et le Groupe de Lima, par exemple) pourraient s'avérer des modèles efficaces de gestion des conflits, car la formule retenue consiste ici à dissocier les perturbations locales des rivalités globales. Les organismes régionaux comme le *Sistema Economico de Latino America* (SELA) pourraient cerner les domaines d'intérêts communs et favoriser ainsi la formulation de positions de négociation conjointes. À cet égard, on pourrait notamment envisager d'élargir le *Caribbean Development Cooperation Committee* (CDCC), comité ministériel établi au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Antilles (CEPALA), de manière à y inclure le Vénézuela, la Colombie, Panama et le Mexique. Ainsi renforcé, le comité pourrait avoir qualité d'organisme consultatif tendant vers l'intégration régionale et se montrerait éventuellement plus résistant aux efforts de pénétration extérieure que sous sa forme actuelle.

**Le Canada**

À l'issue d'un réexamen entrepris en 1980 sur la politique du Canada envers les pays des Caraïbes, les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont bénéficié de rapports spéciaux avec le Canada. Dans ce réexamen étaient mis en relief la coopération économique et une aide limitée en matière de sécurité. Néanmoins, la politique du Canada envers la région est fondée sur un consensus national fragile qui circonscrit le champ d'action du Canada et qui écarte d'office certaines options. Par exemple, il est hors de question pour notre pays d'apporter une aide militaire au Belize, ou d'entreprendre des programmes de formation militaire de grande envergure.

Au chapitre précis de la sécurité militaire, le Canada n'a encore élaboré aucune stratégie bilatérale et multilatérale efficace pour coopérer avec les gouvernements antillais dont les politiques ont suscité l'inimitié des États-Unis. Les rapports du Canada avec ces gouvernements sur les plans de la diplomatie, de l'aide et du commerce donneraient d'excellents résultats s'ils procédaient d'une politique étrangère active. Certes, c'est aux décideurs antillais qu'il incombe en priorité de

formuler des politiques prudentes conciliant les besoins locaux et les réalités géopolitiques, mais le Canada pourrait faire oeuvre diplomatique utile en proposant ses bons offices en cas de différends et en interprétant auprès des autres pays les impératifs politiques qui motivent les États des Caraïbes.

Depuis la fin des années 1960, les importations en provenance des Caraïbes et les exportations canadiennes vers cette région ont fortement diminué et ne représentent plus qu'un petit pourcentage du commerce extérieur canadien. Ce déclin s'est accompagné d'une diminution des investissements canadiens dans la région. Dernièrement, à la suite d'une initiative de la CARICOM, le plan CARIBCAN a été mis sur pied pour assurer l'accès, en franchise de douanes, de produits de la CARICOM sur les marchés canadiens. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité de ce plan, mais il a déjà fait l'objet de critiques, parce qu'en sont exclus certains produits, comme les articles vestimentaires, les textiles et le méthanol, pour la production desquels les exportateurs antillais bénéficient justement d'un avantage relatif considérable.

Pour compenser ce relâchement des liens économiques, le Canada devrait modifier sa politique envers la région et l'axer sur d'autres considérations, par exemple les intérêts des communautés d'immigrants antillais fortement implantées chez lui. Par ailleurs, étant donné le potentiel déstabilisateur des facteurs démographiques, le Canada devrait éventuellement repenser sa politique d'immigration visant les Antilles. Le Canada a déjà joué un rôle diplomatique important en faisant valoir les priorités de la CARICOM au sein du *Caribbean Group for Cooperation and Economic Development* (CGCED). En 1985, alors que la Banque mondiale se proposait d'exclure progressivement les petits États antillais de son programme de financement à des conditions de faveur, l'intervention du Canada a été décisive dans l'obtention d'un sursis.

Les avantages diplomatiques ne favorisent pas forcément les seules Antilles : si la notion de sécurité est envisagée dans un sens plus large, les rapports que le Canada entretiendra avec la région pourraient aider notre pays à mieux gérer ses propres rapports asymétriques avec les États-Unis.

**L'Europe**

La colonisation des Antilles par les puissances européennes a influé profondément sur les structures régionales, notamment par la création de sociétés et d'économies ouvertes et dépendantes qui sont l'héritage d'une exploitation raciste.

Les tendances actuelles laissent prévoir que les pays européens poursuivront le démantèlement des derniers liens coloniaux avec les Antilles, phénomène qui aggravera la dépendance économique de ces petits États (des îles pour la plupart) déjà très peu protégés contre l'ingérence extérieure. Les États-Unis ont occupé le vide laissé par le départ des pays européens et, du coup, la rivalité entre les superpuissances s'est trouvée transposée dans la région.

Les relations futures avec les anciennes puissances coloniales seront très certainement menées par l'entremise de la Communauté européenne, dont la politique en matière d'aide extérieure semble moins conditionnée que jadis par des considérations d'ordre politique. Déjà, la CEE entretient d'importants rapports commerciaux et diplomatiques avec les Antilles anglophones, françaises et néerlandaises; avec l'adhésion de l'Espagne à la Communauté, on escompte que celle-ci nouera des liens plus étroits avec les Caraïbes. Qui plus est, la structure institutionnelle du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) offre peut-être aux pays antillais le mécanisme dont ils ont besoin pour présenter de façon systématique leurs objectifs politiques et leurs buts en matière de développement dans un contexte distinct de celui de la Convention de Lomé, qui fait l'objet de négociations périodiques. Dans l'avenir, les États antillais voudront sans doute accroître et diversifier leur recours aux structures de l'ACP dans leur dialogue avec la Communauté européenne.

## II.

## LA CONJONCTURE INTÉRIEURE

### La politique et l'administration : Les enjeux de la stabilité et de la sécurité

Le déclin de l'efficacité administrative compte parmi les principaux facteurs d'instabilité interne. On fonde de plus en plus d'espoirs sur les services sociaux, au moment même où diminue la capacité matérielle et humaine de les assurer. Les troubles sociaux sont intensifiés par la mise en oeuvre de mesures structurelles d'ajustement dont le corollaire est une réduction des programmes sociaux. Quant aux organismes comme les agences extra-gouvernementales, qu'on serait fondé à croire flexibles et dynamiques, ils ont exacerbé la situation en se limitant pour l'essentiel à des objectifs idéologiques et politiques. La diminution des ressources humaines allouées à la gestion des services publics a nui à la répartition des services sociaux, outre qu'elle a favorisé la corruption sur les plans politique et bureaucratique.

Par ailleurs, la gestion des services internes de sécurité comporte des risques spéciaux pouvant avoir des conséquences pour les droits de la personne et la mise en place de structures démocratiques. En outre, dans le cas des petites économies ouvertes, les dislocations internes génératrices de violence et d'instabilité peuvent très vite acquérir une dimension internationale en favorisant les interventions extérieures, le retrait des programmes d'aide ou les activités illicites. À ce dernier propos, mentionnons l'importance sans cesse accrue des pays antillais comme points de transit pour le trafic des drogues.

Les problèmes d'origine interne constituent ainsi une grave menace pour la stabilité de la région.

### Les bases démographiques de l'instabilité sociale

Les principaux facteurs influant sur la démographie de la région sont la fertilité et la migration. Or, il faudra exclura l'émigration comme moyen de contrôle des populations, du moins pendant les quinze prochaines années. Et si la limitation des naissances s'est avérée efficace dans une bonne partie des Antilles anglophones, le taux de natalité ayant été ramené de 5,4 pour 1960-1965 à 3,34 pour 1980-1985, on prévoit que le pourcentage de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) continuera d'augmenter dans presque tous les territoires, d'où l'arrivée de près d'un million de nouveaux travailleurs au sein de la main-d'oeuvre active d'ici la fin du siècle. Cela signifie donc qu'en l'an 2000, le taux de chômage aura effectivement atteint les 40 p. 100 dans

plusieurs pays. Les industries traditionnelles sont en perte de vitesse et n'offrent pas de débouchés. La croissance démographique compromet également l'approvisionnement en nourriture.

La question qui se pose dès lors est inéluctable : comment et où trouver des débouchés pour cette main-d'oeuvre qui grandit sans cesse ? Les problèmes relatifs à l'absorption du chômage seront lourds de conséquences pour le niveau de vie, la mobilité et la stabilité tant sociale que politique dans toute la région.

Les politiques économique et étrangère des pays antillais doivent désormais tenir explicitement compte des impératifs démographiques. La planification économique doit mettre l'accent sur la création d'emplois. En politique étrangère s'impose la nécessité de négocier des accords sur l'immigration au niveau régional et d'exercer un contrôle plus étroit sur les politiques régissant l'emploi dans les industries d'exportation.

**Transformations et rajustements structuraux dans les Caraïbes**

Les caractéristiques structurales des économies antillaises sont bien connues : taille limitée et faible diversification des structures de production; manque de ressources humaines ayant une formation professionelle suffisante; asymétrie des investissements et mauvaise répartition des immobilisations se traduisant par une capacité productive excessive dans certains secteurs; coûts de production relativement élevés; mainmise étrangère sur des secteurs de production clefs; déphasage entre la demande intérieure et les structures de production ou d'approvisionnement; rigidité des structures de production, imputable, du moins à l'origine, aux modalités d'intégration des Antilles dans l'économie internationale.

Une transformation structurale suppose certains préalables, dont la capacité de surveiller l'évolution économique et commerciale dans les grands pays industrialisés, de comprendre la pleine portée des données ainsi recueillies et d'élaborer diverses orientations à partir de ces données. Il faut en outre se nantir d'une structure théorique qui servira à faire des analyses et à élaborer des politiques.

Les participants à la conférence ont étudié les répercussions de trois formules possibles de rajustement structural :

- la formule "classique", traditionnellement adoptée par le Fonds monétaire international (FMI) et s'articulant autour des composantes suivantes : gestion de la demande, dévaluation, politique sur les salaires, restriction de la masse monétaire;

- la formule "structurale", qui accorde la primauté au développement économique et met en relief les facteurs susceptibles de promouvoir ou d'entraver l'accumulation du capital;
- la formule "éclectique-pragmatique", suivant laquelle sont prônées des politiques adoptées aux circonstances de chaque pays.

Les petits États n'ont pas les moyens voulus pour mettre en oeuvre des programmes de rajustement structural du type classique tout en appliquant la stratégie à long terme qui s'impose pour la création d'emplois. L'approche pragmatique convenait particulièrement bien à la situation des petits États antillais aux structures ouvertes. Il faut donc de toute urgence étudier des formules de rechange, qu'on pourrait envisager d'adopter formellement au niveau régional, et qui permettraient aux petits États antillais de mettre en oeuvre des stratégies à long terme axées sur le développement rural et la production alimentaire. Ces stratégies à long terme sont d'autant plus importantes que dans l'avenir, l'émigration à grande échelle ne sera peut-être plus praticable.

Les dilemmes économiques dans lesquels les petits États antillais sont enfermés doivent être considérés dans un contexte global. En dernière analyse, c'est la faiblesse des systèmes économique et financier mondiaux qui aggrave la crise de la dette extérieure (le fardeau par habitant dans certains pays antillais dépasse maintenant celui de plusieurs pays débiteurs latino-américains bien connus) et qui suscite des pressions incitant à abandonner les programmes de planification et de développement nationaux au profit de tactiques à court terme pour gérer la crise. Au nombre de ces tactiques figurent de fréquentes dévaluations, présentées diversement comme mesures de stabilisation ou de rajustement structural.

Toutefois, dans certains cas, la dette des États antillais se différencie de la dette latino-américaine, en ce sens que les créditeurs sont des organismes multilatéraux plutôt que des institutions privées. Le Commonwealth a ici l'occasion de jouer un rôle en favorisant un "relâchement" des politiques relatives à la dette et en appuyant les efforts visant à la renégociation et au réaménagement de cette dernière.

**Le patrimoine en péril — L'érosion de l'identité nationale**

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'identité nationale, dont seul le maintien permettra de jeter les bases de politiques dynamiques et novatrices en matière de développement. L'identité nationale et culturelle des petits États antillais est menacée de toutes parts. Pour prendre l'exemple des médias : une langue commune (l'anglais) et la proximité géographique des États-Unis ont facilité la pénétration des

médias électroniques américains qui influent désormais sur les styles de vie et les attitudes. Dans le domaine de l'éducation, les pays antillais doivent s'attacher en priorité à créer un fonds de connaissances axé sur le vécu propre de la région. Les universités régionales sont particulièrement bien équipées pour entreprendre cette tâche.

Autre problème : même si l'on reconnaît, dans la région, la nécessité d'entrer dans "l'ère de l'information", il y a lieu de craindre que le transfert des compétences scientifiques, essentielles à tout progrès technologique, ne se fera pas assez vite, ce qui obligerait la région à recourir à des experts et à des fournisseurs étrangers.

Dans les Caraïbes, le sentiment de spécificité nationale a été bâti sur l'action politique. Mais depuis l'indépendance, on a déployé peu d'efforts pour exploiter l'expérience collective et les valeurs patrimoniales dont le peuple est le dépositaire et qui pourraient éventuellement constituer le fondement d'un programme approprié visant au développement et au changement.

**Les conséquences des désastres naturels**

Un facteur rarement évoqué dans l'ensemble des discussions sur l'économie politique des petites îles (tous les États de la communauté antillaise sont des îles, sauf deux) est l'incidence des catastrophes naturelles. Ainsi, quelque temps avant la tenue de la conférence, un ouragan avait réduit de 60 p. 100 le produit national brut (PNB) d'une de ces îles en l'espace d'une nuit. Par ailleurs, la sécurité fondamentale des îles est souvent compromise par des facteurs plus insidieux qui menacent les écosystèmes. Ces facteurs, attribuables à certaines formes de développement, comprennent notamment l'érosion de la couche de terre fertile, l'assèchement des nappes phréatiques et la pollution du milieu marin.

Il conviendrait de prendre tous ces dangers en considération lorsqu'on formule les critères définissant l'admissibilité des petits pays au financement à des conditions de faveur, surtout dans le cas des îles antillaises.

**L'intégrité territoriale menacée**

Les menaces pesant sur l'intégrité territoriale dans la région découlent essentiellement de facteurs historiques et géographiques, surtout lorsqu'il s'agit de différends concernant les frontières, de menaces de sécession et de problèmes relatifs à la délimitation des eaux territoriales.

Les disputes territoriales que connaissent le Belize et la Guyane sont un vestige de l'époque coloniale. Dans le cas de la Guyane, un accord de coopération économique vient d'être signé avec le Vénézuela, et les deux pays ont confié au Secrétaire général de l'ONU le soin de régler la controverse entourant le tracé de la frontière. Dans le cas du Belize, le rétablissement de rapports diplomatiques normaux entre la Grande-Bretagne et le Guatemala a augmenté les chances que soient reconnues l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce petit pays, bien que rien ne laisse prévoir un règlement prochain.

À certains égards, l'élargissement de la zone comprise dans les eaux territoriales a favorisé la sécurité des petits États (qui sont maintenant habilités à réglementer toute activité dans les eaux baignant leur littoral), mais il leur faut maintenant mobiliser des ressources pour patrouiller ces mêmes eaux. De même, la délimitation des compétences en matière de navigation engendre des problèmes complexes en raison de facteurs comme la prétention des grands pays au libre accès dans la région. Dès lors, le défi que les petits États antillais doivent relever consiste à élaborer des accords avec les puissances régionales en vue de négocier la délimitation des secteurs maritimes, tout en prenant les mesures nécessaires pour exploiter leur propre zone économique exclusive.

## III.

## RÉPONSES DES ÉTATS DES CARAÏBES

Les diverses réponses des États antillais aux problèmes engendrés par les circonstances extérieures et intérieures ont été étudiées en deux volets, sous les titres "Dispositifs de sécurité" et "Diplomatie".

### Dispositifs de sécurité

Les besoins en matière de sécurité sont diversement perçus par les différents petits États de la région. La Guyane, confrontée aux revendications du Vénézuela, cherche à assurer sa sécurité par la voie diplomatique, notamment en sollicitant l'appui des pays en développement, tandis que le Belize mise sur des accords militaires avec le Royaume-Uni; la Jamaïque maintient une petite armée permanente, tout comme Trinité et Tobago. Les Bahamas, qui forment un archipel, concentrent leurs ressources sur le maintien d'une garde côtière et d'autres services de sécurité semblables; en outre, comme elles sont situées à proximité des États-Unis, les Bahamas ont accepté une présence stratégique américaine sur leur territoire.

D'un autre côté, la sécurité des États antillais orientaux, qui constituent à de nombreux égards un groupe homogène, passe obligatoirement par la protection des nombreuses baies et anses qui découpent leur littoral. En outre, leur perception du problème de la sécurité est également conditionnée par des événements comme la sécession d'Anguille, le coup d'État à la Grenade qui s'est soldé par l'accession au pouvoir du *New Jewel Movement* en mars 1979, et le soulèvement dans l'île Union (dépendance de Saint-Vincent et des Grenadines) vers la fin de 1979. La convergence des opinions concernant la sécurité a débouché, en octobre 1982, sur la conclusion d'un protocole d'entente prévoyant une coopération mutuelle en cas de crise nationale. La Barbade, qui partage les mêmes vues, souscrit également à cet accord. La légitimité fondamentale du Système régional de sécurité (RSS) traduit bien la spécificité des besoins de ce groupe particulier de petits États en matière de sécurité.

Dans la mesure où le militarisme est défini comme étant la subversion des valeurs civiles et la pénétration militaire des institutions nationales, l'Organisation des États des Antilles Orientales (OECS) en est exempte. Du moins, tout semble indiquer qu'il en est ainsi. Certes, la nature de l'intervention à la Grenade a suscité des controverses, mais la plupart des pays de la CARICOM ont convenu qu'une action s'imposait alors, soit sur le plan diplomatique, soit sur le plan militaire, afin de forcer une solution à la crise. En effet, à partir du moment où

une crise ne peut être résolue au niveau régional, il n'est pas déplacé de s'adresser à l'extérieur de la région pour obtenir de l'aide, tant et aussi longtemps que le mode de résolution n'est pas contraire aux objectifs régionaux. Mais la question reste posée de savoir si l'on peut élaborer, à moyen et à long terme, des accords plus solides et permanents permettant d'asseoir l'auto-défense sur des bases institutionnelles et techniques, et de mettre en oeuvre des mécanismes pour venir à bout des situations de crise.

**L'option diplomatique**

Bien que la CARICOM ait enregistré des succès remarquables dans ses efforts de diplomatie collective pour modifier les systèmes internationaux [par exemple, le Nouvel ordre économique international (NOEI) proposé], les États qui la composent ont moins bien réussi, individuellement, à user de la diplomatie bilatérale pour favoriser la réalisation de leurs propres objectifs de développement. Dans le même ordre d'idées, les États membres de la CARICOM sont parvenus à mettre sur pied et à maintenir des mouvements d'intégration efficaces, tant au niveau régional que sous-régional, ainsi qu'à entretenir des relations classiques sur les plans du commerce et de l'aide extérieure. En revanche, ils n'ont pas su relever de façon cohérente ou concertée le défi que pose leur situation géographique. Et ils n'ont pas encore suffisamment étudié les possibilités de coopération politique avec la Communauté économique européenne et le Canada, comme moyen d'élargir leur marge de manoeuvre en dépit des contraintes imposées par la géographie. Au cours de la dernière décennie, les petits États ont reconnu qu'en qualité de membres de la collectivité internationale, ils doivent les premiers chercher à garantir leur propre sécurité et leur propre développement. Mais s'ils souhaitent poursuivre leurs objectifs avec un degré d'autonomie raisonnable, ces États devront substituer des mécanismes bien réfléchis et planifiés aux mesures improvisées qui, jusqu'à présent, ont caractérisé leurs réactions face à l'évolution de la conjoncture extérieure.

Bien que les articles 52 à 54 de la Charte des Nations-Unies préconisent une solution régionale pour tout conflit régional, il a rarement été possible de respecter ce principe. Il faut mettre au point des procédures institutionnelles qui permettraient au Conseil de sécurité d'exploiter plus efficacement les accords régionaux. Le cas échéant, les petits pays seraient les principaux gagnants, car à l'heure actuelle, les mécanismes décisionnels de l'ONU passent souvent outre à leurs préoccupations. Par ailleurs, il conviendrait de donner suite aux recommandations formulées par un groupe consultatif du Commonwealth à propose des mesures politiques que les Nations-Unies pourraient prendre pour élargir l'aide qu'elle accordent aux petits États. (Voir le rapport intitulé

*Vulnerability, Small States in the Global Society,* publié en 1985 par le Secrétariat du Commonwealth.)

**Les petits États ailleurs dans le monde :**
**Un exemple pour les pays des Caraïbes**

En comparant l'expérience des petits États des Caraïbes à celle de petits pays du Pacifique-Sud et d'ailleurs, on se rend compte que les données de la souveraineté et de la sécurité sont généralement identiques, bien qu'il existe des différences de degré.

La coopération régionale permet de diminuer la vulnérabilité, d'accroître la mainmise nationale sur l'économie et de réduire les risques de pénétration ou d'ingérence extérieure. Même si la coopération régionale, tant dans les Antilles que dans le Pacifique-Sud, est parfois compromise par la primauté des relations bilatérales sur l'action régionale, le Pacifique-Sud offre un exemple utile du rôle que peuvent jouer les puissances moyennes en faveur de la coopération régionale. Ainsi, l'Australie et la Nouvelle-Zélande consentent une aide qui encourage l'option régionale plutôt que les rapports bilatéraux.

Dans une autre partie du monde, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) offre des enseignements sur l'avantage de la coopération régionale dans le cadre de projets touchant la paix, la sécurité et le développement, par contraste avec le modèle traditionnel de l'intégration économique.

## IV.

## PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS

À l'issue de leur analyse, les participants ont cerné les enjeux, les problèmes et les défis auxquels les petits États des Caraïbes font face et ils ont esquissé d'éventuels moyens d'action.

### Le choix de stratégies de développement convenables

Les petits États des Caraïbes sont situés dans une région qui est jugée importante sur le plan stratégique et que les États-Unis considèrent en plus comme faisant partie de leur sphère d'influence; cette réalité limite énormément la gamme des politiques intérieures et extérieures qu'ils peuvent appliquer. De toute évidence, toute stratégie de développement doit tenir compte des problèmes particuliers inhérents à la petite taille des pays en cause, surtout dans le cas des îles. Pourtant, les États qui ont adopté une idéologie axée sur le dirigisme plutôt que sur les forces du marché passent pour avoir pris partie dans le conflit Est-Ouest.

Il faut bien comprendre que la croissance économique dans ces petits États insulaires procède beaucoup moins de la production et de l'investissement que de l'aide extérieure et d'industries de service comme le tourisme et les banques.

À l'heure actuelle, un taux de chômage montant en flèche vient s'ajouter à la faim et à la misère, et ces phénomènes sont intensifiés par les lacunes des systèmes de production et de distribution dans les petites sociétés ouvertes des Caraïbes. Cette conjoncture crée une situation explosive qui fait peser une menace considérable sur la stabilité et la sécurité de la région.

*Orientations possibles*

1. Étant donné leur situation géopolitique, les petits États des Caraïbes devraient s'assurer que leurs stratégies de développement répondent manifestement à des impératifs nationaux plutôt qu'idéologiques.

2. Les mesures nécessaires devraient être prises pour sensibiliser les pays donateurs et les agences internationales de financement aux dilemmes propres aux petits États, notamment:
   a) la nécessité pour eux d'adopter des formules pragmatiques de rajustement pour mettre en oeuvre des stratégies qui favoriseront le développement et la création d'emplois;
   b) la nécessité d'assouplir les critères d'admissibilité à l'aide

accordée à des conditions de faveur, vu leurs problèmes particuliers.

3. Étant donné les tendances démographiques, il serait opportun de négocier, au niveau régional, des accords sur l'immigration.

4. Il conviendrait aussi de réfléchir davantage à l'à-propos de choisir de nouvelles technologies comme bases d'implantation d'industries de rechange axées sur l'exportation.

**Le maintien de la sécurité**

Les faits semblent indiquer que plus un État est stable, moins il risque de subir l'intervention ou l'ingérence de puissances extérieures. En conséquence, chacun des petits États des Caraïbes doit se préoccuper de maintenir les institutions politiques et juridiques susceptibles de mériter le soutien populaire. La capacité des institutions d'assurer une administration efficace et une distribution valable des services constitue un facteur vital.

Puisque dans certains cas, ces petits États doivent compter sur l'aide extérieure pour assurer leur défense, il importe d'étudier les diverses options en matière d'aide multilatérale sur ce plan, en vue de préserver la solidarité régionale.

*Orientations possibles*

5. En ce qui concerne la recherche de la cohésion entre États, il conviendrait d'accorder plus d'attention aux moyens à prendre pour renforcer les institutions démocratiques.

   Même si le système parlementaire classique compte parmi les institutions les plus précieuses de la région, il semble que les petites sociétés auraient avantage à adoucir l'antagonisme de leurs rouages politique en créant des comités parlementaires, y compris des comités sur les affaires étrangères, lesquels mettraient l'accent sur le consensus.

   La cohésion supposera vraisemblablement un élargissement des procédés démocratiques par la mise en place de mécanismes plus nombreux de participation à tous les niveaux, de la ferme jusqu'à l'usine.

   Il faut aussi s'assurer tout spécialement que les groupes qui sont pour l'instant marginalisés, notamment les femmes, participent pleinement au processus de développement. Sans la participation totale des femmes, les petits États des Caraïbes se priveront, à leurs propres risques, des compétences spéciales dont les femmes de cette région ont toujours fait preuve.

6. L'administration est un domaine dans lequel les petits États ont besoin d'aide. Toutefois, le transfert des techniques et des méthodes ne doit pas compromettre les structures institutionnelles en place ni les valeurs établies. Les modalités d'une telle aide doivent être soigneusement analysées.

7. En vue de contrer les tendances sécessionnistes, il faut renforcer —ou créer s'ils n'existent pas déjà — les mécanismes démocratiques susceptibles de promouvoir un consensus national grâce à la participation accrue des peuples et des groupes dans chaque île des États-archipels. Les programmes de développement doivent faire disparaître chez ces groupes le sentiment qu'ils ont plus ou moins été laissés pour compte.

8. Des recherches et des consultations systématiques sont nécessaires avant qu'on puisse adopter une politique misant sur une aide multilatérale pour la défense du territoire. Il faudra définir avec précision les formes d'aide possibles (qu'elles soient bilatérales ou régionales ou qu'elles relèvent de l'ONU), la nature et l'ampleur de l'aide qui pourrait être apportée et les conditions qui s'y rattacheraient. Il sera également essentiel d'estimer, de façon réaliste, dans quelle mesure un tel accord ou une telle garantie d'aide militaire multilatérale est praticable en regard du climat international de l'heure. Avant de conclure tout accord en ce sens, les États concernés devraient préalablement définir les situations pouvant motiver une demande de secours extérieur, et s'entendre sur l'origine de ce secours et sur les conditions qui s'y rattacheraient. Ils devront également convenir des modalités à mettre en place afin de garantir que, le cas échéant, cette aide soit fournie dans des conditions acceptables.

**Le maintien de l'identité nationale et culturelle**

L'adultération des cultures nationales par les médias et d'autres vecteurs d'influence extérieurs constituent une menace persistante pour l'identité des petites sociétés ouvertes des Caraïbes.

*Orientations possibles*

9. Tout en respectant la liberté d'expression, les États des Caraïbes devront gérer les médias nationaux de façon à garantir la production d'émissions et de documents réalisés à l'échelle nationale ou régionale dans les domaines de l'éducation, de la culture et du divertissement. À cet égard, il semble que les initiatives régionales donnent les meilleurs résultats. Toujours dans ce domaine, on aurait tout particulièrement avantage à établir ou à

perfectionner les compétences nécessaires pour mettre à profit de récentes innovations technologiques, dont l'exploitation serait peu coûteuse.

10. Il conviendrait de multiplier les efforts pour valoriser la culture populaire et de faire appel aux compétences de la "diaspora" antillaise.

**Le maintien de la solidarité régionale**

Le régionalisme offre une excellente base pour l'élaboration de stratégies adaptées aux problèmes du rajustement et du développement et pour la négociation d'accords de sécurité.

Parallèlement, les mouvements d'intégration régionale traversent une période très difficile du fait que le commerce intra-régional est en déclin et que les relations bilatérales ont tendance à primer sur les engagements régionaux. Ce n'est pas uniquement sous l'aspect d'un "marché commun" efficace qu'il faut envisager la coopération régionale. En effet, la coopération est tout aussi essentielle dans des domaines non économiques comme l'intégration politique, et pour établir des mécanismes qui facilitent la mise en application des décisions. On a fait observer que des idées nouvelles se font jour parmi les États de l'OECS quant à la possibilité de créer un État fédéré.

*Orientations possibles*

11. Il y aurait lieu de réorganiser le mouvement d'intégration afin de canaliser ses ressources et ses énergies vers de nouveaux objectifs, dont les suivants :

    a) renforcer le mécanisme régissant la coordination des politiques étrangères pour mieux tirer parti des rapports de force inégaux avec les pays plus puissants;
    b) renforcer les liens politiques avec les puissances moyennes de l'hémisphère afin d'obtenir l'appui et les ressources voulues pour favoriser les options et les formules élaborées à l'échelle régionale, et de multiplier les solutions de rechange prudentes en faveur du développement.

**L'option diplomatique**

Sur le plan diplomatique, la principale question qui se pose aux petits États des Caraïbes est de savoir comment poursuivre leurs objectifs en regard des contraintes inhérentes à leur faible taille et à leur situation géographique.

La diplomatie peut être un moyen d'action beaucoup plus efficace si les gouvernements agissent ensemble dans la poursuite d'objectifs communs. Par exemple, l'affirmation de l'identité régionale et la solidarité entre les États membres de la CARICOM ont aidé à résoudre la crise qui s'est soldée par l'accession au pouvoir du gouvernement Bishop en 1979 et, au niveau de l'OECS, par la création du RSS.

Néanmoins, il y aurait lieu d'adopter une politique étrangère plus prudente, qui prenne en compte les réalités du pouvoir et l'élargissement des rapports avec des puissances moyennes judicieusement choisies, en vue de promouvoir l'appui et la compréhension des objectifs visés par les États des Caraïbes.

*Orientations possibles*

12. Lorsqu'ils élaborent leurs stratégies diplomatiques, les petits États devraient songer davantage à l'action coordonnée comme moyen de gérer les rapports de force inégaux existant entre eux et d'autres puissances. Pour atteindre cet objectif, ils auraient sans doute avantage à instaurer des mécanismes qui leur permettraient d'exploiter les intérêts et l'influence des grands États du littoral des Caraïbes.

13. En tant que membre du groupe ACP (pays de l'Asie, des Caraïbes et du Pacifique), établi en vertu de la Convention de Lomé, les États de la CARICOM ont la possibilité de nouer des rapports de coopération politique avec la Communauté économique européenne (CEE).

14. L'action diplomatique gagnerait à être plus efficacement organisée au niveau régional, grâce aux mesures suivantes:
    a) la collecte et l'analyse de l'information, surtout dans les domaines du commerce, des tendances économiques mondiales et de la sécurité. Les petits États des Caraïbes se trouvent dans une position très désavantageuse du fait que leur réseau de missions diplomatiques est peu étendu. En ce qui concerne la collecte et l'analyse de l'information, ces pays ont de toute urgence besoin d'aide, d'une part pour la sélection d'informations provenant de sources accessibles, et d'autre part pour la mise sur pied éventuelle d'un réseau régional d'information;
    b) la planification de la politique étrangère en vue de permettre aux petits États de composer avec leur milieu géostratégique en cernant les dangers à éviter et les occasions à exploiter;
    c) la formation d'un personnel diplomatique, surtout dans les domaines intéressant les petits États des Caraïbes, comme la

promotion du tourisme, de l'investissement et du commerce;

d) la formation aux techniques de l'arbitrage, de la médiation et de la conciliation ainsi qu'à l'application de mesures propres à accroître la confiance en cas de différends régionaux ou extrarégionaux.

**Le soutien international**

D'ici la fin du siècle, les principaux dangers qui menaceront la paix, le développement et la sécurité des petits États seront vraisemblablement d'origine interne et découleront tant de leur dépendance économique que du sous-développement.

La majorité des États sont insulaires. Leurs structures institutionnelles sont faibles, et ils n'ont pas la capacité de promouvoir la production ou de redistribuer les gains à une main-d'oeuvre augmentant rapidement; c'est là une conjoncture qui risque d'engendrer des troubles internes et d'offrir un terrain propice à l'intervention extérieure.

Ces problèmes sont parfois aggravés par l'incompréhension des autres pays à l'égard des efforts déployés pour appliquer des stratégies peu conventionnelles destinées à favoriser la croissance, le développement et la sécurité. Les pays et les organismes donateurs ont tendance à privilégier les stratégies "pures", telles que l'établissement d'une économie de marché misant principalement sur le secteur privé, ou encore les formules "classiques" de rajustement structurel, qui peuvent avoir pour effet d'exacerber les difficultés actuelles.

Qui plus est, les choix s'offrant aux décideurs des petits pays des Caraïbes sont conditionnés non pas seulement par des contraintes extérieures, mais aussi, et peut-être dans une plus grande mesure, par les ambiguïtés d'une identité et d'une résolution nationales mal définies. Ainsi, même si l'on reconnaît de plus en plus qu'un accommodement avec les puissances extérieures dominantes n'a pas forcément pour corollaire la dépendance totale ni le mépris total, il reste à savoir comment améliorer le niveau de vie sans devoir accepter, parallèlement, un degré de dépendance qui remet en cause la notion même de patrie et de nation.

*Orientations possibles*

15. Si l'élaboration et l'application de stratégies convenables aux chapitres du développement et de la sécurité incombent principalement aux décideurs des petits États, tout comme la formulation de politiques étrangères prudentes, il n'en est pas moins vrai que les puissances extérieures (dont les puissances moyennes du

littoral des Caraïbes), le Canada et la Communauté européenne ont un rôle important à jouer. Ainsi, ils peuvent :

a) interpréter, s'il y a lieu, le choix de stratégies opéré par les petits États, stratégies qui répondent à des impératifs nationaux mais que l'on pourrait considérer à tort comme des prises de position dans le conflit Est-Ouest;
b) offrir des services de médiation en cas de conflit;
c) cautionner les options régionales, qui continuent d'offrir les meilleures solutions aux problèmes des petits États;
d) accroître les chances d'obtenir de l'aide multilatérale et soutenir, s'il y a lieu, les accords de défense conclus par les petits États, notamment ceux de l'OECS;
e) promouvoir l'aide bilatérale et multilatérale suivant des modalités adaptées aux circonstances des petits États, surtout dans le cas des petits pays insulaires.

16. Les agences de financement internationales devraient modifier leurs politiques afin de permettre aux petits États:

a) d'adopter des formules pragmatiques de rajustement qui leur donneront la possibilité d'accélérer le développement et la création d'emplois;
b) de tirer le meilleur parti possible de l'aide consentie à des conditions de faveur et fondée sur des critères flexibles tenant compte de la fragilité des États des Caraïbes;
c) de réaménager ou de renégocier leurs dettes suivant des modalités mutuellement acceptables.

**Le soutien accordé par le Canada**

17. Étant donné la nature des problèmes décrits dans les pages précédentes, et comme la politique canadienne envers les Caraïbes repose sur un consensus de l'opinion publique, il semble que le Canada pourrait assumer un plus grand rôle dans les domaines suivants :

a) Le Canada pourrait élargir son rôle diplomatique actuel pour aider les petits États des Caraïbes à atteindre leurs objectifs en matière de sécurité et de développement. Il y aurait également lieu pour le Canada, en sa qualité de principale puissance du Commonwealth dans l'hémisphère, de réfléchir à la façon dont il pourrait interpréter les objectifs des Caraïbes auprès des États-Unis dans les domaines jugés délicats, et de favoriser l'acceptation des stratégies antillaises conçues pour répondre aux impératifs nationaux. Dans ce contexte, il serait utile

d'examiner le mandat des institutions de coopération déjà en place, à savoir la *Western Hemisphere Commonwealth Conference* et le *Joint Technical Economic Committee* (JTEC), qui ont été établis dans le cadre de l'accord Canada-CARICOM, afin de les rendre plus sensibles aux besoins de l'heure.

b) Étant donné sont propre héritage multiculturel et la prédominance des médias américains, le Canada pourrait faire profiter de son expérience les petits États de la CARICOM, qui luttent pour préserver leur identité nationale et culturelle.

c) Le Canada fournit déjà un soutien institutionnel au mouvement régional par l'entremise des *Mission Administered Funds* (MAF). L'intensification de cette forme d'appui direct et l'apport d'une aide supplémentaire pour les projets régionaux, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre des stratégies régionales, pourraient donner au mouvement l'impulsion dont il a besoin pour sortir d'une période de transition difficile au cours de laquelle il devra modifier ses orientations en fonction de nouveaux objectifs.

d) Le Canada pourrait combler un besoin urgent des pays des Caraïbes en assurant directement la formation de diplomates et d'agents de police, comme il l'a d'ailleurs fait durant les premières années d'indépendance de ces pays. En particulier, la mise en place de services de documentation et d'analyse des renseignements nécessitera une aide extérieure, tout comme la planification de la politique étrangère.

e) Le Canada pourrait également réfléchir à l'opportunité d'élargir le cadre des accords de défense conclus avec certains États de la région. Il devrait notamment accorder une plus grande priorité aux besoins du Belize dans le domaine de la formation militaire, ce pays ayant d'ailleurs exprimé le désir de diversifier ses sources d'appui militaire.

f) Le Canada pourrait élargir son rôle dans la région en soutenant toute association de nature fédérale ou confédérale que les États de la CARICOM ou de l'OECS pourraient décider de former. Ce soutien pourrait être fourni au niveau diplomatique, certes, mais compter tenu de la longue expérience technique et politique du Canada en matière de fédéralisme, il serait peut-être plus important qu'il fournisse des conseils et apporte un appui pour favoriser l'aboutissement des initiatives visant à promouvoir l'union politique ou tout autre effort de rapprochement entre les petits États des Caraïbes.

g) Le Canada pourrait également envisager la mise au point d'un mécanisme "complémentaire" analogue à celui du programme *TOKTEN* du PNUD, qui ferait profiter la CARICOM des compétences acquises par l'importante communauté d'immi-

grants antillais implantés au Canada *(TOKTEN* signifie *Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals,* ou, en français, Transfert des connaissances par l'entremise de ressortissants expatriés).

h) L'instauration de liens plus étroits entre les universités et instituts de recherche du Canada et des Caraïbes.

## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

| | |
|---|---|
| Mme Patricia Anderson | Attachée de recherche, *Institute of Social and Economic Research*, Kingston (Jamaïque) |
| Professeur W. Andrew Axline | Professeur et recteur du Département de sciences politiques, Université d'Ottawa, (Ontario) |
| Mme Abigail B. Bakan | Professeure adjointe, Département des études politiques, Université Queen's, Kingston (Ontario) |
| M. William S. Beller | Président, Direction des Caraïbes, Programme de l'Homme et de la Biosphère (É.U.), a/s Département d'État, Washington (D.C.) |
| S.E. M. Lloyd M.H. Barnett | Représentant permanent de la Jamaïque aux Nations-Unies |
| M. Anthony T. Bryan | Professeur et Directeur de *l'Institute of International Relations, University of the West Indies*, St-Augustin |
| M. Frank A. Campbell | Agent des affaires étrangères, Secrétariat de la CARICOM, Georgetown (Guyane) |
| M. Colin Clarke | Chargé de cours de géographie et fellow officiel du *Jesus College*, Oxford |
| Professeur Edgar J. Dosman | Chargé de recherche au Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Caraïbes (CERLAC), Université York, Toronto (Ontario) |
| M. Terrence W. Farrell | Directeur de la recherche, Banque Centrale de Trinité-et-Tobago, Port of Spain |

| | |
|---|---|
| M. Anslem Francis | Chargé de cours en droit international, *Institute of International Relations, University of the West Indies,* SaintAugustin |
| M. Frank Francis | Secrétaire permanent, ministère des Affaires étrangères, Kingston (Jamaïque) |
| M.J. Edward Greene | Directeur, *Institute of Social and Economic Research* (ISER), *University of the West Indies,* Kingston (Jamaïque) |
| S.E. M. Davidson L. Hepburn | Représentant permanent du Commonwealth des Bahamas aux Nations-Unies, à New York |
| Mme Geraldine A. Kunstadter | Directrice du Programme, *New York City Commission for the UN and Consular Corps,* New York |
| M. John W. Kunstadter | Membre du conseil et trésorier de l'IPA; directeur-propriétaire du cabinet *Kunstadter Associates,* New York |
| Professeur Kari Polanyi Levitt | Professeur d'économique, Université McGill, Montréal |
| M. Vaughan A. Lewis | Directeur général, Organisation des États des Antilles orientales (OECS), Castries (Sainte-Lucie) |
| M. Neville O. Linton | Directeur adjoint, Division des affaires internationales, Secrétariat du Commonwealth, Londres |
| M. Anthony P. Maingot | Sociologue principal invité, *The Rand Corporation,* Santa Monica |
| Mme Lucille Mathurin Mair | Coordonnatrice régionale, Études sur la femme et le développement, a/s *Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies,* Kingston (Jamaïque) |

| | |
|---|---|
| Ambassadeur Val T. McComie | Secrétaire général adjoint, Organisation des États américains, Washington (D.C.) |
| L'honorable Donald Mills | Chargé de recherche honoraire, *Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies,* Kingston (Jamaïque) |
| Professeur Gladstone E. Mills | Professeur d'administration publique, Département des sciences politiques, *University of the West Indies,* Kingston (Jamaïque) |
| Mme Fauzya Moore | Agent des subventions, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa |
| M. Stafford Neil | Directeur de la Division des affaires politiques, ministère des Affaires étrangères, Kingston (Jamaïque) |
| Professeur Rex Nettleford | Directeur des études extra-muros, *University of the West Indies,* Kingston (Jamaïque) |
| M. Geoffrey A. Pearson | Directeur général, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Ottawa |
| Maj.-gén. (Ret.) Indar Jit Rikhye | Recteur, *International Peace Academy,* New York |
| M. Lloyd Searwar | Fellow invité, *Institute of International Relations, University of the West Indies,* Saint-Augustin; ancien agent des Affaires étrangères au Secrétariat de la CARICOM |
| M. Timothy M. Shaw | Directeur général du *Pearson Institute* et professeur de sciences politiques à l'Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse) |
| M. Thomas G. Weiss | Vice-recteur exécutif, *International Peace Academy,* New York. |

## OBSERVATEURS

| | |
|---|---|
| Mme Mary Alison Anderson | Chargée de cours adjointe, Département des sciences politiques, *UWI,* Mona |
| M. Harald Bammel | Fondation *Friedrich Ebert Stiftung,* Kingston (Jamaïque) |
| M. Steven Baranyi | Attaché de recherche, Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Caraïbes, Université York, Toronto |
| M. Wycliffe Bennett | Chargé de recherche adjoint, *Institute of Social and Economic Research, UWI,* Mona |
| M. Richard L. Bernal | Chargé de cours, Département d'économique, *UWI,* Mona |
| M. Wenty Bowen | *Institute of Social and Economic Research, UWI,* Mona |
| Mme Evadne Coy | Directrice adjointe, Division des affaires politiques, ministère des Affaires étrangères, Kingston (Jamaïque) |
| M. Norman P. Girvan | Chargé de recherche adjoint, *Institute of Social and Economic Research, UWI,* Mona |
| S.E. M. Gustavo Iruegas | Ambassadeur du Mexique en Jamaïque |
| Mme Marcia V. Jackson | Ministère des Affaires étrangères, Kingston (Jamaïque) |
| Mme Elsie LeFranc | Département de sociologie, *UWI,* Mona |
| Mme Pauline Lindo | Directrice du personnel, ministère des Affaires étrangères, Kingston (Jamaïque) |

| | |
|---|---|
| Mme Teresa Marshall | Agent principal du service extérieur, ministère des Affaires étrangères, Barbade |
| Mme Helen McBain | Chargée de recherche, *Institute of Social and Economic Research, UWI,* Mona |
| M. Keith Michael Morrill | Troisième Secrétaire, Haut Commissariat du Canada en Jamaïque, Kingston |
| Mme Laura-Ann Munro | *Institute of Social and Economic Research, UWI,* Mona |
| M. Edward Newman | Économiste, Secrétariat de la CARICOM, Georgetown (Guyane) |
| Mme Joan Rawlins | Chargée de recherche, *Institute of Social and Economic Research, UWI,* Mona |
| Mme Marcia Roberts | Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Industrie, Kingston (Jamaïque) |
| Mme Andrea Stewart | Agent d'administration, ministère des Affaires étrangères, Kingston (Jamaïque) |
| M. Vincent Tulloch | Journaliste, Jamaïque |
| M. Jim Webb | Pasteur, Église *St. Peter Claver,* Kingston (Jamaïque) |
| Mme Judith A. Wedderburn | Agent des projets (Recherche et éducation), Fondation *Friedrich Ebert Stiftung,* Jamaïque |
| M. Lesley B. Whatley | Conservateur, St. Michael, Barbade |

## SECRÉTARIAT

| | |
|---|---|
| Mme Zetta Allison-Bird | Coordonnatrice, *ISER* |
| Mme Anne Denvir | Coordonnatrice, *IPA* |
| Mme Betsy Davis | Adjointe des coordonnatrices, *ISER* |
| Mme Donnette Dwyer | Adjointe des coordonnatrices, *ISER* |
| Mme Corinna Lewis | Adjointe des coordonnatrices, *IPA* |
| Mme Sharon Thomas | Adjointe des coordonnatrices, *ISER* |

## ANNEXE II

## DESCRIPTION DES INSTITUTIONS AYANT PARRAINÉ LA CONFÉRENCE

### International Peace Academy

L'*International Peace Academy,* dont le siège social est à New York (É.-U.), est une institution à but non lucratif unique en son genre; elle a été fondée en 1970 et elle a pour mission de proposer des mécanismes pratiques susceptibles de favoriser le règlement pacifique des conflits internationaux. L'IPA est véritablement transnationale pour ce qui concerne son conseil d'administration, son programme, son personnel et ses publications. L'Académie se spécialise dans les activités suivantes : préparer et offrir des séances de formation sur le maintien de la paix, l'établissement de la paix et la gestion des crises; organiser des réunions informelles entre les parties à un différend, pour faciliter les discussions; publier des rapports et des livres définissant diverses options qui permettraient de régler des conflits. L'IPA a acquis une solide réputation et une bonne crédibilité auprès de toutes les parties ayant été aux prises dans des conflits, et elle dispose d'un vaste réseau de contacts et de nombreux appuis à l'échelle de la planète.

### L'University of the West Indies

- *Institute for Social and Economic Research* (ISER), Mona (Jamaïque);
- *Institute for International Relations* (IIR), Saint-Augustin, Trinité-et-Tobago.

L'Université a été fondée en 1948 et elle est maintenant la plus ancienne institution des Caraïbes anglophones; depuis près de quarante ans, elle exécute des recherches de haut niveau sur les défis nationaux et régionaux se posant aux Caraïbes; elle a par ailleurs mené de nombreuses études qui ont fait école et qui ont favorisé la création et la croissance soutenue de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Elle possède des campus dans trois pays, à savoir la Barbade, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago, sans compter les départements extra-muros installés en dehors de ces trois campus, dans les Caraïbes orientales.

Les deux instituts qui ont ensemble accueilli les participants à la Conférence, nommément l'ISER et l'IIR, sont deux centres régionaux de réflexion, l'ISER se spécialisant dans le domaine socio-économique, et l'IIR, étudiant surtout les politiques extérieures et les problèmes de sécurité des pays de la région. L'ISER est maintenant le siège du *Consortium Graduate School of the Social Studies* (École supérieure regroupée des sciences humaines). L'IIR est une institution autonome affiliée à l'*University of the West Indies* et il est financé par les gouvernements de la région; il mène des recherches spécialisées et

forme des diplomates pour le compte des pays membres de la communauté des Caraïbes et aussi pour d'autres pays de la région.

**L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales**

L'Institut, dont le siège est à Ottawa, a été créé un vertu d'une loi du parlement en juin 1984 et il a reçu pour mandat "d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien".

L'Institut est une société d'État. Son conseil d'administration compte dix-sept membres et comprend des spécialistes canadiens et étrangers des questions relatives à la paix et à la sécurité; il possède un personnel de vingt-cinq membres. L'Institut publie une revue trimestrielle, des exposés sur des questions d'actualité, et des analyses à caractère spécialisé. Il verse des subventions à des organismes poursuivant des recherches ou offrant des programmes d'éducation dans les domaines relevant de son mandat.

## ANNEXE III

## ALLOCUTION INAUGURALE
## L'HONORABLE JEANETTE R. GRANT-WOODHAM
## MINISTRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, JAMAÏQUE
## Le 22 mars 1987

Monsieur le Président,
Chers membres du Corps diplomatique, participants et autres éminents amis,

Permettez-moi de me joindre au professeur Leslie Robinson, vice-chancelier intérimaire de la *University of Western Indies* pour vous souhaiter à mon tour la bienvenue. Cet atelier a été pour nous l'occasion de rassembler un nombre impressionnant de spécialistes des Caraïbes, et je ne doute pas que les facultés et les efforts intellectuels de ces personnes contribueront à faire de cette réflexion un succès mémorable. Nous sommes particulièrement heureux que pareil atelier ait été organisé en Jamaïque, et nous félicitons les commanditaires de leur initiative. J'aimerais souhaiter une bienvenue toute spéciale à nos amis d'outre-mer, commanditaires et participants, dont le séjour sera, je l'espère, aussi fructueux qu'agréable.

Je sais combien vous attendez de cet atelier; la structure du programme, les thèmes qui doivent y être abordés et l'indiscutable étendue des connaissances de nos participants me permettent de croire que nous réussirons effectivement à atteindre les importants objectifs que nous nous sommes fixés. Par ailleurs, je suis persuadée que l'issue de cet atelier pourrait avoir une influence considérable sur l'élaboration des politiques et le processus de révision au sein des gouvernements de cette région, et qu'elle pourrait même avoir une certaine incidence sur le processus décisionnel dans d'autres capitales.

Il existe autant de définitions de l'expression "Bassin des Caraïbes" qu'il y a d'intérêts dans la sous-région. L'initiative qui porte ce nom englobe tous les pays de la région, à l'exception de quelques États d'Amérique centrale et des Antilles. Certains plans latino-américains concernant le Bassin des Caraïbes visent tous les États insulaires de la région, auxquels il faut ajouter les États continentaux bordant la mer des Antilles. Pour des raisons évidentes, le Programme régional de l'environnement s'applique au Bassin des Caraïbes. Toutefois, si l'on en juge d'après le programme, le présent atelier portera essentiellement sur les petits États des Caraïbes, en particulier sur ceux du Commonwealth. Tel est par conséquent le point de vue que j'adopterai ici.

L'évolution de la région des Caraïbes jusqu'à l'an 2000 et au-delà est inévitablement liée aux réalités d'aujourd'hui. Nous formons un ensemble de pays nouvellement indépendants, tournés vers l'Occident, éparpillés dans une immense mer, et ayant en commun un passé colonial, des problèmes socio-

économiques qui revêtent dans le tiers-monde un caractère endémique, la volonté d'adhérer aux principes et aux institutions démocratiques et, enfin, le désir d'offrir à leurs populations et sociétés un degré de développement satisfaisant. Les politiques intégrationnistes s'expriment de diverses manières au sein de notre Communauté des Caraïbes, dont le sort dépend de la perception que les membres ont de leurs intérêts nationaux. L'influence que nous exerçons au sein d'organismes multilatéraux, et en particulier aux Nations-Unies, et les niveaux auxquels il nous est donné d'intervenir nous permettent de dépasser le cadre restreint de nos petits pays et ce faisant, de tirer de notre appartenance à ces instances un profit maximal (y compris sur le plan bilatéral). Nous avons cherché à diversifier et à élargir le contexte de nos relations bilatérales en vue d'améliorer notre accès aux marchés et de combler d'autres besoins en matière de développement, dans le respect du principe des rapports internationaux de bon voisinage, et ce en dépit des contraintes financières auxquelles nous nous heurtons fréquemment.

On peut penser que la configuration géopolitique du Bassin des Caraïbes ne changera guère d'ici l'an 2000. Il faut espérer cependant que la crise qui menace actuellement l'Amérique centrale et qui pourrait provoquer tensions et instabilité dans la région des Caraïbes sera réglée pacifiquement d'ici là. Même lorsque l'on sait que la crise centraméricaine a des origines socio-économiques, nul ne peut ignorer les complications attribuables au jeu des superpuissances dans la région. On ne peut pas ignorer non plus la façon dont ce conflit gêne l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique étrangère des États du Bassin des Caraïbes qui, du fait de la position stratégique qu'ils occupent, prennent aux yeux des puissances extérieures une importance accrue. Il ne faut pas oublier non plus la proximité de Cuba, un voisin qui se distingue par son idéologie et son organisation, et qui nous fait craindre l'infiltration communiste. L'instabilité politique de certains États insulaires et territoires des Caraïbes, ainsi que la dépendance générale à l'égard des métropoles extérieures constituent autant de caractéristiques inéluctables de notre environnement géopolitique, qui ont une incidence sur nos politiques.

Même si d'aucuns sont extrêment inquiets de la facilité avec laquelle des mercenaires, des groupes rebelles aidés par l'extérieur ou des groupes dissidents réussissent à saboter ou à renverser les gouvernements de petits États, il existe d'autres facteurs qui menacent notre sécurité. Finie l'époque où l'on pouvait dire sans risque de se tromper : "Voilà quelque chose qui ne pourrait jamais se produire dans les Caraïbes du Commonwealth."

Pourtant, les économies de nos pays sont trop fragiles pour que nous puissions nous permettre les forces, le matériel et les installations militaires qu'il nous faudrait pour parer efficacement aux menaces que nous pressentons. Dans ces circonstances, la notion de coopération régionale en matière de sécurité est de nature à satisfaire certains intérêts et besoins. L'abus et le trafic illicite de drogues nous causent d'autres problèmes de sécurité, qui revêtent un caractère

très sérieux dans plusieurs États des Caraïbes, dont la Jamaïque. Nos pays ont déjà reconnu la nécessité d'instaurer entre eux une coopération internationale pour venir à bout de ce grave fléau social et de ses dangereuses ramifications internationales.

De la même façon, nos gouvernements ont reconnu qu'il leur fallait favoriser un développement soutenu s'ils voulaient réussir à se libérer des problèmes qui sévissent dans le Bassin des Caraïbes. Il est admis que la capacité d'un gouvernement d'agir de façon souveraine, en fonction uniquement de l'intérêt national et en accord avec les principes acceptés par la collectivité internationale passe par le développement. Ce dernier réduit la dépendance, ce qui autorise dès lors une plus grande souplesse en matière de politique extérieure. Une croissance et un développement soutenus réduisent les risques d'instabilité et mettent les institutions démocratique locales à l'abri des dangers pouvant résulter des privations et des catastrophes socio-économiques.

Ainsi, nous adoptons des stratégies et des orientations politiques pour atteindre certains objectifs de développement. Mais nos efforts se situent dans un contexte qui évolue rapidement, ce qui risque d'entraver notre poussée, voire de l'annihiler. Le rythme des progrès technologiques et l'évolution de l'environnement économique international posent un défi particulièrement difficile à relever pour les petits États, plus sensibles aux changements. Au nombre des phénomènes qui caractérisent cet environnement en perpétuelle évolution, mentionnons les variations de la demande de produits de base; la mise en place de barrières commerciales protectionnistes par les pays industrialisés qui exigent parallèlement que nous prenions des mesures pour assainir notre économie; la nature du marché financier international et enfin, les progrès incessants réalisés en matière d'échange et de communication des informations. Il est indispensable que nos stratégies de développement tiennent compte de cet environnement mouvant. Nos pays doivent être en mesure de s'adopter rapidement s'ils veulent pouvoir éviter une aggravation de la récession économique et atteindre leurs objectifs de croissance.

Quelles doivent être par conséquent nos priorités en matière de développement d'ici l'an 2000? Sans aller jusqu'à hasarder une quelconque recommandation pour notre région, je pense, d'un façon générale, qu'il convient de poursuivre le processus d'ajustement. Nous devons mettre l'accent sur l'accroissement de la productivité et sur l'emploi d'une technologie qui nous permette d'accroître l'efficacité et de générer d'importants flux commerciaux. L'expansion et l'amélioration de notre base de production et, parallèlement, la réduction de notre dépendance à l'égard des importations, constituent des conditons *sine qua non* de notre développement. Nous devons par ailleurs améliorer notre aptitude à attirer et à garder les investissements tant locaux qu'étrangers. Il nous faut pour cela adopter et mettre en oeuvre des politiques à long terme en vue de préserver et d'accroître la confiance des investisseurs. Or, rien de tout cela ne peut se faire sans stabilité, tant sur le plan intérieur que régional.

Toutefois, il serait illusoire d'espérer que les investissements vont nous suffire à financer la croissance et le développement socio-économiques. Qu'en est-il de l'aide extérieure? Les experts ont longuement écrit au sujet du lieu entre l'aide extérieure et la dépendance. Les gouvernements ont vécu cette expérience. Je citerai ici les propos que le premier ministre de mon pays a tenus dans son allocution à la session spéciale de la CEPALA qui s'est tenue au Mexique au mois de janvier dernier : "Dans la mesure où l'aide est pour nous un moyen de combler le déficit pendant que nous rassemblons nos forces, nous pouvons en faire un objectif pratique de notre stratégie de développement." Certes, les perspectives d'accroissement de l'aide extérieure sont à l'heure actuelle assez sombres, mais nous devons continuer de chercher à obtenir en la matière les meilleures modalités et conditions possibles.

Nous devons également nous efforcer d'accroître notre accès aux institutions financières multilatérales, à des conditions qui ne nous imposent pas des coûts sociaux trop importants et qui ne soient pas contraires aux buts recherchés. Il est de plus en plus manifeste que les pays débiteurs sont incapables de régler seuls leur problème d'endettement et qu'ils doivent confronter leurs expériences respectives à cet égard. De toute évidence, la constitution d'un cartel de débiteurs n'est pas la solution, mais il reste que nous devons collaborer si nous voulons sensibiliser ces institutions à nos problèmes d'ajustement.

Toute stratégie de développement, si efficace soit-elle, est vouée à l'échec sans la paix et la sécurité. Par conséquent, nous devons faire du règlement des problèmes socio-politiques qui engendrent discorde, violence et instabilité l'une de nos priorités. Nous devons faire respecter les droits civils et politiques et, dans les limites autorisées par notre économie, permettre aux populations de nos pays de bénéficier et de jouir de leurs droits économiques, sociaux et culturels. En effet, le bien-être du peuple doit être en tout temps notre objectif ultime.

Notre politique extérieure doit rester inspirée par le principe des rapports de bon voisinage avec tous les États, en particulier ceux de notre région, ainsi qu'avec les puissances régionales influentes, et elle doit reposer sur le respect et la confiance mutuels, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, sur la non-ingérence dans les affaires internes des autres États et sur d'autres principes des Nations-Unies. Nous devons mettre l'accent sur la nécessité de parvenir à un règlement négocié des conflits, notamment ceux qui font rage dans notre région. Nous devons continuer d'appuyer les initiatives telles que celle du groupe de Contadora, initiatives dont l'objet est d'apporter aux conflits une solution régionale et pacifique, afin de minimiser ou d'écarter le risque de les voir prendre les caractéristiques d'une guerre froide. Tout en nous efforçant de tirer parti des accords conclus sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, nous devons faire l'impossible pour garantir l'adhésion universelle au traité de Tlatelolco et le respect de ses dispositions. Enfin, il

conviendrait que les États du Bassin des Caraïbes s'intéressent de plus près aux questions du désarmement.

Deux différends concernant plus particulièrement nos pays restent encore en suspens. Je veux parler des conflits territoriaux entre le Belize et le Guatemala d'une part, et entre la Guyane et le Vénézuela, d'autre part. À l'heure actuelle, il semble que l'on puisse espérer une solution pacifique d'ici l'an 2000. Toutefois, nul effort ne doit être épargné pour que ces conflits se règlent dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, chers membres du Corps diplomatique, participants et autres éminents amis,

J'ai voulu donner ici un bref aperçu des questions qui vont être traitées plus en profondeur dans le cadre de cet atelier, en cherchant davantage à aiguiser l'appétit des participants qu'à orienter leurs réflexions. Permettez-moi de conclure en vous exprimant tous mes voeux afin que cet atelier remporte le grand succès qu'il mérite et en espérant que le document qui sera rédigé à l'issue de la conférence correspondra à nos attentes.

Merci.